Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 Août 2023

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le premier août à 20h00 sur une convocation du 13 juillet 2023

Présents : Sonia CLAVURIER MICHAUD, Christophe COETTO, Émilie CORS, Edwige MADEUX-DUBOIS, Philippe NEAU, Émilie PORTAIS, Vincent RENAUDIN, Marion ROBIN, Magali VINCENT

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Bernard BARRAUD (a donné pouvoir à Philippe NEAU), Stéven JARDIN (a donné pouvoir à Marion ROBIN)

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire annonce la démission de Thomas ROGER suite à son déménagement. Sa demande a été envoyée à la Préfecture.

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour (information reçue par mail par les élus en amont du conseil) : décision modificative pour l'opération d'investissement Marais Communal.

Vote : 11 POUR

1. Décision modificative opération investissement Marais Communal :

Marion ROBIN rappelle l'inscription au budget investissement 2023 de l'opération Marais Communal pour un montant de 500 €.

La dépense étant de 624,20 €, il est demandé de prendre 125 € sur l'article 10226 taxe d'aménagement.

Magali VINCENT demande quels achats ont été effectués. Marion ROBIN évoque l'installation d'une clôture électrique sur toute la longueur du marais du fait de la chute des peupliers sur la clôture existante (barbelés, poste de clôture et panneaux solaires).

Vote : 11 POUR

2. Plan de financement blocs sanitaires suite à réévaluation des travaux :

Marion ROBIN explique que l'Avant Projet Définitif réalisé par l'architecte et déposé par la Mairie auprès de la Préfecture en 2023 pour justifier des demandes de subventions ne correspond plus financièrement avec la délibération prise lors du dépôt de dossier en 2022.

Les prix des travaux ayant été revus à la hausse passant de 70 700 € H.T. à 80 000 H.T..

Une nouvelle délibération doit être prise pour valider le nouveau plan de financement qui réévalue les demandes de subventions DETR et DSIL.

Vote : 11 POUR

Marion ROBIN évoque le mail de M. GUILLON, architecte, précisant le calendrier à leur retour de vacances. Le début de travaux évoqué initialement pour Toussaint semble être compromis. Un point sera fait avec le cabinet dès le lundi 28 août.

3. Prix du terrain Safer-Tachet :

Marion ROBIN évoque l'inscription de l'opération au budget : 900 € pour l'achat du terrain et 250 € de frais de notaire. Ces sommes n'étant pas mentionnées sur la délibération précedemment pris pour l'achat du terrain, une nouvelle délibération doit être prise.

Vote : 11 POUR

Vincent RENAUDIN évoque la signature de la SAFER récemment et donc un délai de 6 à 8 mois en attente de publication aux Hypothèques avant de pouvoir réaliser un arpentage du terrain. Ce qui repousse d'autant le début possible des travaux de liaison douce.

Magali VINCENT a reporté à l'hiver 2024 les plantations envisagées avec la Chambre d'Agriculture.

Marion ROBIN a sollicité l'entreprise CHARPENTIER pour le devis définitif.
Marion ROBIN informe de la réception du courrier du Département attribuant la somme de 25 000 € à ce projet dans le cadre des amendes de police.

4. Informations et questions diverses :
M. Le Maire fait part de la signature du devis avec NUMERISK afin de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde. Le coût du module de formation est plus élevé que la somme inscrite au budget. Un module de cartographie ayant été ajouté au projet initial. Certains modules seront donc réalisés en 2023 et d'autres en 2024, nous permettant ainsi de respecter l'enveloppe budgétaire allouée.
M. Le Maire sollicite les élus pour savoir qui souhaite rejoindre le groupe de travail constitué de Bernard BARRAUD, Christophe COETTO et M. Le Maire. Émilie CORS se propose.
Magali VINCENT demande si des agents (secrétariat et/ou services techniques) bénéficieront de cette formation. M. Le Maire se renseigne.

M. Le Maire fait état des 52 dossiers reçus en Mairie suite au séisme ainsi que des dégâts constatés sur les bâtiments communaux (angle du local technique, fissure agrandie sur l'Église ainis que sur la chapelle de la Vierge). La commune ne fait pas partie des communes sinistrés dans l'arrêté publié le 24 juillet.
Par conséquent, M. Le Maire a écrit à M. Jean-Pierre SERVANT, Président de CDC Aunis Atlantique, ainsi qu'à Mme Anne-Laure BABAULT, députée. Il a sollicité la CDC pour réaliser une demande collective des villages impactés et non référencés à ce jour.
Une nouvelle liste sera publiée fin septembre-début octobre.

M. Le Maire relate des problèmes d'incivilités dans la commune. Dimanche, il a été constaté une intrusion dans la maison POUVREAU. M. Le Maire rappelle les démarches faites auprès de l'avocat de Mme EL ALAOUI épouse BENAZZOUZ veuve POUVREAU ainsi que de l'association de lutte contre le cancer qui sont à ce jour toujours sans réponse. M. Le Maire a signalé ce problème à la Gendarmerie afin qu'elle y soit vigilante lors de leur passage dans la Commune.
Il est aussi constaté des véhicules (voitures ou motos) circulant à grande vitesse dans la commune et stationnant sur les trottoirs.

M. Le Maire a participé à la réception du lotissement des Chênes ce matin. Une liste a été établie de travaux à finaliser ou de reprises nécessaires (enrobés abîmés, hydro-curage prochainement réalisé du fait d'odeurs signalés par plusieurs riverains, l'éclairage a été réglé afin de ne pas rester allumé toute la nuit, la végétalisation sera à finaliser avec LARNAUD.

M. Le Maire fait part d'une demande de logement de Mme CRUZ Sabrina, actuelle locataire rue de Saint Sauveur.

M. Le Maire a contacté Charente-Maritime haut débit suite à la demande de M. LONGEFAIS habitant du Moulin du Flasque qui n'a toujours pas accès à la fibre. La réponse est que les maisons isolées ne sont pas prioritaires.
Sonia CLAVURIER-MICHAUD fait part de l'impact visuel des poteaux installés pour acheminer la fibre jusqu'à l'Angle.

Marion ROBIN évoque les travaux réalisés par SYNERTEC à l'école (pose de sèche-mains électriques et installation d'interrupteurs permettant de réguler les éclairages ALSH et Restaurant Scolaire). Une demande a été formulée auprès de l'entreprise suite à un constat de chantier non propre. Un technicien revient vendredi.
Les devis pour les rideaux école (1 724,16 €) et salle des fêtes (5 698,56 €) ont été reçus. Une somme de 5 500 € avait été inscrite au budget. Un arbitrage devra être réalisé à la rentrée sur la priorité à donner.
Des achats ont été réalisés pour le restaurant scolaire. L'opération « matériel de cuisine » avait un budget de 2000 € - 1 408,09 € ont été dépensés pour de la vaisselle et du matériel de préparation (ERCO 868,68 € et ECOTEL 539,41 €).

Vincent RENAUDIN a réalisé les plans du bâtiment du fournil et de l'appartement pour permettre à Mme BODIN du CAUE de nous faire des propositions d'aménagements.
Marion ROBIN demande qu'un calendrier des travaux permettant une remise en état de l'appartement soit décidé afin de pouvoir le louer au plus vite.
Émilie PORTAIS fait état du besoin de locatif dans le cadre du relogement des familles ayant subies le séisme.

Edwige MADEUX DUBOIS évoque l'animation proposée le mercredi 09 août au plan d'eau soutenue par le Département : Les Gaillardes, troupe de théâtre itinérante (déplacement à vélo). A partir de 17h ateliers créatifs pour enfants et adultes et à partir de 19h théâtre.

Émilie CORS a constaté le dépôt par un administré en fauteuil roulant de déchets dans le bac de bio-déchets et s'interrogeait sur la facilité d'accès. M. Le Maire interroge cette personne sur ces éventuels besoins d'aménagement.

Magali VINCENT fait part d'un dépôt de permis d'aménager (8 maisons) pour le terrain BESSUS situé en bordure de la ex RN22.
Un permis d'aménager devrait être déposé dans les prochaines semaines pour le terrain MARTINEAU (rue de Saint Sauveur et chemin du cimetière).

Fin de séance : 21h15

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	